

C'est au nom de cette fiction qui s'appelle tantôt l'intérêt collectif, le droit collectif ou la volonté et la liberté collectives, que les absolutistes jacobins, les révolutionnaires de l'École de Jean-Jacques Rousseau et de Robespierre proclament la théorie menaçante et inhumaine du droit absolu de l'État, tandis que les absolutistes monarchiques l'appuient avec beaucoup plus de conséquence sur la grâce de Dieu. Les doctrinaires libéraux, au moins ceux parmi eux qui prennent les théories libérales au sérieux, partent du principe que la liberté individuelle, se posent tout d'abord, comme on sait, en adversaires de celui de l'État. Ce sont eux qui ont dit les premiers que le gouvernement, c'est-à-dire le corps des fonctionnaires organisé d'une manière ou d'une autre et chargé spécialement d'exercer l'action de l'État, était un *mal* nécessaire, et que toute la civilisation consistait en ceci, d'en diminuer toujours davantage les attributs et les droits. Pourtant nous voyons qu'en pratique, toutes les fois que l'existence de l'État est mise sérieusement en question, les libéraux doctrinaires se montrent des partisans non moins fanatiques du droit absolu de l'État, que les absolutistes monarchiques et jacobins.

"Leur culte quand même de l'État, en apparence du moins si complètement opposé à leurs maximes libérales, s'explique de deux manières : d'abord *pratiquement* par les intérêts de leur classe, l'immense majorité des libéraux doctrinaires appartenant à la bourgeoisie. cette classe si nombreuse et si respectable ne demanderait pas mieux que de s'accorder à elle-même le droit ou plutôt le privilège de la plus complète anarchie ; toute son économie sociale, la base réelle de son existence politique, n'a d'autre loi, on le sait, que cette anarchie exprimée dans ces mots devenus si célèbres : "*Laisser faire et laisser passer.*" Mais elle n'aime cette anarchie que pour elle-même et à condition seulement que les masses "trop ignorantes pour en jouir sans en abuser" restent soumises à la plus sévère discipline de l'État. Car si les masses, fatiguées de travailler pour autrui, allaient s'insurger, toute l'existence politique et sociale de la bourgeoisie croulerait. Ainsi voyons-nous partout et toujours que, quand la masse des travailleurs remue, les libéraux bourgeois les plus exaltés, redeviennent immédiatement des partisans forcenés de l'omnipotence de l'État. Et comme l'agitation des masses populaires devient aujourd'hui un mal croissant et chronique, nous voyons les bourgeois libéraux, même dans les pays les plus libres, se convertir de plus en plus au culte du pouvoir absolu".

À côté de cette raison pratique, il y en a une autre de nature toute *théorique* et qui force également les libéraux les plus sincères à revenir toujours au culte de l'État. Ils sont et s'appellent libéraux parce qu'ils prennent la liberté individuelle pour base et pour point de départ de leur théorie, et c'est précisément parce qu'ils ont ce point de départ ou cette base qu'ils doivent arriver, par une fatale conséquence, à la reconnaissance du droit absolu de l'État.

La liberté individuelle n'est point, selon eux, une création, un produit historique de la société. Ils prétendent qu'elle est antérieure à toute société, et que tout homme l'apporte en naissant, avec son âme immortelle, comme un don divin. D'où il résulte que l'homme est quelque chose, qu'il n'est même complètement lui-même, un être entier en quelque sorte qu'en dehors de la société. Étant libre lui-même antérieurement et en dehors de la société, il forme nécessairement cette dernière par un acte volontaire et par une sorte de contrat soit instinctif ou tacite, soit réfléchi ou formel. En un mot, dans cette théorie, ce ne sont pas les individus qui sont créés par la société, ce sont eux au contraire qui la créent, poussés par

quelque nécessité extérieure, telle que le travail et la guerre.

On voit que, dans cette théorie, la société proprement dite n'existe pas : la société humaine naturelle, le point de départ réel de toute humaine civilisation, le seul milieu dans lequel puisse réellement naître et se développer la personnalité et la liberté des hommes lui est parfaitement inconnue. Elle ne reconnaît d'un côté que les individus, êtres existants par eux-mêmes et libres d'eux-mêmes, et de l'autre, cette société conventionnelle, formée arbitrairement par ces individus et fondée sur un contrat soit formel soit tacite, c'est-à-dire l'État. (Ils savent fort bien qu'aucun État historique n'a jamais eu un contrat pour baser et que tous ont été fondés par la violence, par la conquête. mais cette fiction du contrat libre, base de l'État, leur est nécessaire, et ils se l'accordent sans plus de cérémonie.)

Les individus humains dont la masse conventionnellement réunie forme l'État apparaissent dans cette théorie, comme des êtres tout à fait singuliers et pleins de contradiction. Doués chacun d'une âme immortelle et d'une liberté ou d'un libre arbitre qui leur sont inhérents, ils sont, d'un côté, des êtres infinis, absolus et comme tels complets en eux-mêmes, par eux-mêmes, se suffisant à eux-mêmes et n'ayant besoin de personne, à la rigueur pas même de Dieu, parce qu'étant immortels et infinis ils sont eux-mêmes des Dieux. D'un autre, ils sont des êtres très brutalement matériels, faibles, imparfaits, limités et absolument dépendants de la nature extérieure qui les porte, les enveloppe et finit par les emporter tôt ou tard. Considérés au premier point de vue, ils ont si peu besoin de la société, que cette dernière apparaît plutôt comme un empêchement à la plénitude de leur être, à leur liberté parfaite. (...)

Dans le système des matérialistes qui est le seul naturel et logique, la société loin d'amoindrir et de limiter, crée au contraire la liberté des individus humains. Elle est la racine, l'arbre, et la liberté est son fruit. Par conséquent, à chaque époque, l'homme doit chercher sa liberté non au début, mais à la fin de l'histoire, et l'on peut dire que l'émancipation réelle et complète de chaque individu humain est le vrai, le grand but, la fin suprême de l'histoire."

Bakounine, *Dieu et l'État*, in *Oeuvres*, Stock, pp. 295-307